



## Directive 66 (1954)<sup>1</sup>

# Politique du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée charge la commission des Affaires Générales de continuer à suivre la question de la définition de la politique du Conseil de l'Europe à la lumière des récents développements de la situation mondiale, pour lui soumettre, lors de la troisième partie de la 6e Session ordinaire, les rapports et projets de résolution convenables.

---

1. adoptées au cours de la deuxième partie de la sixième Session ordinaire, 29e séance 24 septembre 1954.

